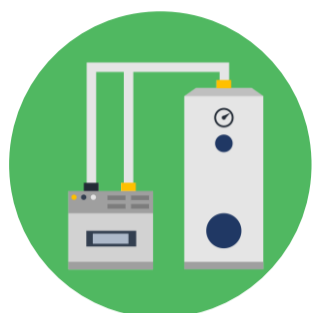


Récapitulatif concernant l'avenir du chauffage au fioul

Depuis le 1^{er} juillet 2022

Si ma chaudière fioul fonctionne :



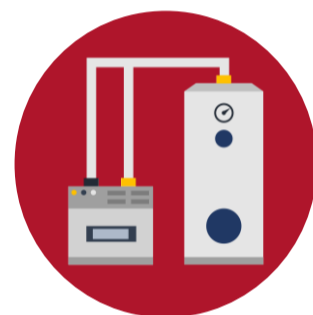
Je conserve ma chaudière fioul sans limitation dans le temps et je peux continuer à utiliser ce combustible.

Si ma chaudière fioul tombe en panne mais que je peux la réparer :



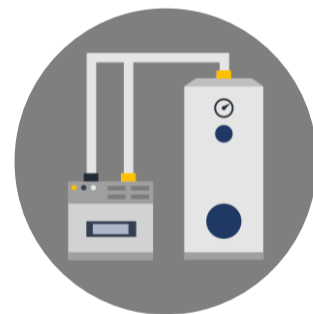
Je répare ma chaudière et je continue à utiliser du fioul.

Si ma chaudière n'est pas réparable :



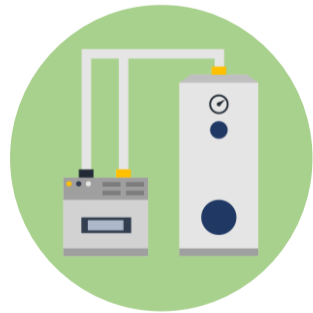
Je remplace ma chaudière par une chaudière au fioul de très haute performance énergétique ou je change pour un équipement émettant moins de 300gCO₂eq/KWh PCI.

Et pour passer au Biofioul ?



Je change le brûleur de ma chaudière installée avant le 1^{er} juillet 2022 ou je passe sur une chaudière qui fonctionne au Biofioul.

Qu'est ce que le Biofioul ?



Composé de 25 à 30% d'ester de colza, il permet de réduire le taux de soufre et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le Biofioul sera commercialisé par Dyneff dans le courant de l'année 2022.

Besoin d'aide ?

Je contacte mon conseiller commercial Dyneff.

